

perdue, et ne pourrait jamais être retrouvée par l'intellect humain. Cependant, faisant abstraction de ce fait, les philosophes modernes nous disent de nous appuyer sur nous-mêmes de chercher en nous, et de nous enlever à l'opinion et à la Tradition. Maintenant, j'affirme que toute science nous a été communiquée par la Tradition seule. C'est à la tradition que nous sommes redevables de la préservation des langues et de la signification des mots du langage. Sans le langage, la science est absolument impossible; sans le langage, nous ne pourrions nous former aucune idée d'une vérité quelconque. Nous pourrions à la vérité réfléchir sur les objets qui viennent en contact avec nos sens sans le langage; mais comment, sans son secours, les objets purement intellectuels pourraient-ils devenir sensibles, ou être matière à réflexion? Les idées, qui sont l'objet de l'intellect, doivent être fixées, et, pour ainsi dire, incarnées dans le langage avant que de pouvoir devenir le sujet de la réflexion, afin que l'esprit ait le temps de les saisir, et de les analyser. Ainsi le langage doit avoir été donné à l'homme, directement par Dieu lui-même. Imaginez des hommes qui voudraient créer un langage: Quoi! jusqu'à ce qu'ils eussent ce langage, l'idée même du langage leur serait impossible!—De tout ceci concluons que le langage est d'inspiration divine, fait par Dieu pour l'homme intelligent et que, non-seulement les mots, mais même les idées de ces mots sont des symboles inculqués par Lui-même à l'homme. Dieu a donc donné la connaissance, et tout ce qu'elle exprime; car la connaissance ne peut être conservée, si elle n'est pas renfermée dans un corps de langage; et de là, nous voyons que l'homme dès son origine, a dû être enseigné par Dieu, et que toute connaissance dans son principe doit être surnaturelle. Depuis l'origine du monde, comment le langage nous a-t-il été transmis? Par la tradition. Par conséquent, la tradition a été le médium par lequel toute connaissance nous a été transmise; sans le langage, la science aurait été impossible; et c'est seulement en autant que le langage a été conservé dans sa pureté et son intégrité, que la science a été transmise saine et entière. Par là nous sentons la nécessité d'une caste sacerdotale, dans laquelle le langage devait être conservé dans sa pureté et son intégrité, et cette caste sacerdotale ou ordre de prêtres, a toujours existé dans le monde avant J. C., dans l'Eglise Catholique. Nous voyons comment, parmi les anciens gentils et chez les gentils modernes ou protestants, l'unité du discours a été perdue, comment le langage a perdu sa pureté et son intégrité, et est tombé dans la confusion; comment la corruption ou la confusion des idées a été la conséquence de ce langage confus et corrompu semblable à celui de la tour de Babel. Nous voyons pourquoi, malgré les grands génies des sages de la Grèce et de Rome, le langage de ses philosophes est décoloré et saccadé, et une idée fautive se répandue sur toute leur philosophie. Ils ont substitué l'idée d'émanation à celle de création; il en est ainsi avec le monde moderne protestant. Quoi de plus confus que son langage? Quoi de plus corrompu que son balil incohérent? C'est ainsi qu'il a toujours été et qu'il sera toujours; laissé à lui-même, le discours de l'homme devient confus, son langage se corrompt, et la science est perdue. Pour conserver le savoir dans sa pureté et son intégrité, il faut conserver le langage dans sa pureté et son intégrité, et cela ne peut se faire sans une assistance divine et l'enseignement infallible de l'Eglise d'aujourd'hui, comme dans l'ancien temps, c'était l'enseignement de la Synagogue, et, avant la Synagogue, l'instruction donnée par les Patriarches.

Ainsi donc, comme la science, même dans l'ordre naturel, ne peut être conservée dans sa pureté et son intégrité sans l'assistance surnaturelle d'une Eglise infallible; et comme ceci est spécialement vrai pour les connaissances de l'ordre surnaturel, nous sommes conduits à l'alternative d'admettre l'existence d'une Eglise divinement commissionnée, surnaturellement assistée, et par conséquent, infallible, ou à nier la possibilité de la science dans l'ordre surnaturel, et consé-

quemment, le moyen d'être sauvés. Mais quand Dieu a fait une religion, et donné une révélation à l'homme, il la lui a donnée pour son salut, et afin de la rendre capable d'obtenir la récompense d'une vie éternelle. Dieu doit donc avoir donné tout ce qui est nécessaire au salut; il doit par conséquent avoir fondé une Eglise infallible, car, sans une telle Eglise, la vérité révélée n'aurait pu être conservée dans sa pureté et son intégrité. Nous prouvons donc qu'une Eglise infallible est nécessaire à la connaissance de la vérité, de toute la vérité et de l'exacte vérité, et comme Dieu a donné à l'homme tout ce qui est nécessaire pour son salut, Dieu doit avoir fondé une Eglise infallible. La preuve de la nécessité d'une Eglise est la preuve de son existence, comme de la nécessité d'un Etre, nous concluons l'existence de Dieu. L'existence de Dieu et l'existence d'une Eglise infallible sont appuyées sur le même genre d'évidence.

Mais, si il y a une Eglise infallible, comme nous avons démontré qu'il doit y en avoir une, l'Eglise Catholique Romaine doit être cette Eglise, car aucune autre ne peut l'être. Toutes les autres sociétés, qui s'appellent l'Eglise ou des Eglises, avouent leur faillibilité, et, par cet aveu, elles font voir manifestement qu'elles ne sont ce qu'elles confessent elles-mêmes être, c'est-à-dire faillibles. Car si elles disaient vrai, elles sont faillibles, et si elles sont faillibles dans leur confession, elles doivent encore être faillibles. Ainsi, dans l'un et l'autre cas, elles sont faillibles, et nul autre que l'Eglise Catholique ne peut être infallible, car elle professe être l'Eglise, et, comme je l'ai démontré, et il y a une Eglise.

Je pourrais donner d'autres raisons, mais celles-ci, si elles valent quelque chose, sont abondamment suffisantes. Dans l'Eglise Catholique, je trouve tous mes desirs satisfaits, tous les souhaits et les besoins de ma nature spirituelle pourvus. Par son enseignement j'apprends la vérité; et en apprenant et en croyant les vérités qui sont ainsi enseignées, j'atteins à la prudence nécessaire à mon salut, et au but pour lequel Dieu a donné une religion à l'homme. A la vérité, les Protestants soulèvent des objections contre l'Eglise et contre sa doctrine; mais quelles objections? et d'où procèdent-elles? De ce qu'ils ne comprennent pas les doctrines qu'ils censurent et de l'habitude dans laquelle ils sont de détacher une doctrine du tout, de la considérer seule, et de ne point l'envisager comme partie d'un tout harmonieux et grand. Les Protestants reprochent à l'Eglise d'être l'ennemie incessante de la liberté de l'intellect et de la volonté de l'homme, comme opposée à la liberté de l'esprit, et à l'émancipation du génie. Mais enfin, à quoi vont aboutir toutes ces objections? L'homme peut-il dire que son intellect, son esprit, soit à lui pour pouvoir se plaindre de ne pas les employer à sa fantaisie? Ne les a-t-il pas reçus de Dieu et n'est-il pas responsable devant Dieu de l'usage qu'il en fera? Par conséquent, ne doit-on pas les employer en obéissance et en conformité à la volonté de Dieu? Cette volonté nous est exprimée par l'Eglise; et si l'Eglise est infallible, alors elle ne peut exercer aucune influence injuste sur l'intellect humain, ou sur la volonté humaine; car toutes ses ordonnances ne sont légitimes qu'autant qu'elles s'accordent avec la volonté de Dieu. Quel homme pourra me dire qu'en les employant légitimement, c'est en faire un sacrifice, ou que c'est être esclave qu'être soumis à Dieu?

Quelle est cette liberté si vantée de l'esprit, dont les Protestants s'enorgueillissent? L'esprit, s'il est sujet aux passions et aux caprices, est-il libre? La liberté de l'esprit consiste-t-elle à rejeter la vérité et à suivre le mensonge. La liberté consiste-t-elle à employer son d'une manière contraire à sa fin? Et cependant les plaintes des Protestants aboutissent à cela, que l'Eglise demande d'eux qu'ils rejettent l'erreur, qu'ils suivent la vérité, et qu'ils servent Dieu, selon toutes leurs facultés, comme leur seule fin légitime. Les Mathématiciens se plaignent-ils qu'ils sont dans les fers à raison des axiomes et des définitions de cette science? Le voyageur se plaint-il de l'enseigne qui lui montre sa route, à la rencontre de deux chemins? Dirait-il que c'est un outrage fait à sa volonté,

et qu'on le gêne dans sa liberté? Pourquoi donc se plaint-il de l'Eglise qui est comme une enseigne lui montrant le chemin du ciel, comme un phare l'éclairant contre les bécotés qui pourraient le conduire à sa destruction? La liberté de conscience ne consiste pas dans la volonté de croire le mensonge, mais dans celle de suivre la vérité. Ainsi, puisque l'Eglise est le prédicateur de toute vérité, l'esprit seul-même qui suit ses enseignements peut être libre. Parler de la liberté mentale des Protestants est une chose toute-à-fait ridicule, parce qu'ils sont de leur propre aveu continuellement en recherche de la vérité hors de la vérité, et, par conséquent, sujets à l'erreur. Les catholiques seuls possèdent la vraie liberté de l'esprit.

Mais, pour conclure, si j'ai appuyé ma thèse d'une Eglise établie de Dieu, commissionnée pour enseigner la vérité, ce n'est qu'en m'attachant à cette Eglise, qu'en entrant en communion avec elle, qu'en me soumettant humblement à ses instructions, que je puis obtenir mon salut. Cela n'est pas une question oiseuse. Dieu est la vérité. Dieu est bon et saint; ce qui est vrai, ce qui est bon, ce qui est saint ne peut se trouver que dans l'Eglise de Dieu. C'est en vain que l'on chercherait tout cela en dehors de sa communion, car elle nous dit que hors de son sein, il n'y a pas de salut. Mais, en demeurant hors de sa communion, l'homme ne blesse pas l'Eglise; non, mais c'est lui qui en souffre, puisqu'il perd la vérité, il perd le ciel, il mérite l'enfer. Mon intention n'est pas de parler durement, mais je ne puis pas être libéral en une chose qui n'est pas de moi, mais à Dieu. Il a ordonné que tous marchent dans les sentiers droits, que tous se réfugient dans l'arche pour être sauvés. Si l'homme persiste dans sa rébellion, il ne doit s'en prendre qu'à lui seul. Qu'il ne croie pas qu'en persévérant dans cette voie, il doit échapper aux châtements futurs.

Voilà, en somme, toute la raison pour laquelle je ne suis pas un Protestant: c'est parce que je désire gagner le ciel, et éviter l'enfer. Je suis Catholique parce que je veux jouir de la vision béatifique, et me soustraire à la damnation éternelle. Voilà, en dernière analyse, pourquoi je suis ici devant vous comme catholique; Dieu m'a donné ainsi qu'à tous les hommes, des moyens de salut. Refuser d'employer ces moyens serait attirer sur moi les plus grands malheurs, et damner mon âme. Je ne voudrais pas être damné; c'est pour quoi je suis entré dans l'Eglise, comme dans l'unique lieu, où je puis retrouver J. C. et obtenir mon salut. Ce que je viens de dire peut induire les autres à réfléchir sur eux-mêmes, afin qu'ils puissent, par la grâce de Dieu, entrer dans l'Eglise, et se glorifier du nom de catholiques. (Bryans applaudissements.)

OBITUAIRE.

Décédé, dimanche, le 6 du courant, au séminaire St. Salpece de cette ville, après une maladie douloureuse de dix jours, James McCarron, ecclésiastique du collège de Montréal. M. McCarron appartenait à l'Archidiocèse de New-York; il avait été envoyé aux prêtres Sulpiciens pour finir son cours d'étude théologique sous leur direction, après avoir étudié quelques années auparavant au séminaire d'Anghnacloy, sa ville natale, en Irlande. Il était depuis quelques mois dans les ordres mineurs, et avait subi avec succès un examen pour les ordres sacrés, il y avait environ deux semaines. Il devait être ordonné diacre très prochainement, mais Dieu avait disposé autrement de lui en l'appelant à jouir de sa récompense, avant d'être fait prêtre.

A ceux qui connaissent les talents éminents du défunt, sa rare vertu, sa piété fervente et son zèle ardent pour la gloire de Dieu, il paraît affligeant pour l'Eglise de perdre un tel ministre sur le point d'être investi de la dignité sacerdotale. Mais, en cela comme en tout le reste, nous nous soumettons à la volonté de celui qui scrute toute chose.

Les restes de M. McCarron ont été transportés dimanche, le 6 juin, pendant l'absence de l'Hôpital de l'Hotel-Dieu, au Séminaire. Il est mort dans le calme des justes, et quelques moments avant d'expirer, il porta fréquemment sa vue sur un crucifix placé devant lui, émettant par intervalles les invocations les plus ferventes et les plus humbles de l'amour divin. Sa fin a été véritablement heureuse, et nous avons tous à prier pour que notre mort soit semblable à la sienne. Requiescat in pace.

L'hon. M. Hincks, lorsqu'il était encore à Londres, peu satisfait des temporisations du cabinet impérial tendant à reculer indéfiniment le terme des négociations pendantes touchant le grand railroads d'Halifax au Canada, écrivit à Sir J. Pakington la lettre dont une traduction va suivre. Cette lettre est certainement remarquable par une vigueur de ton et par une franchise de langage telles que l'emploi en a dû convenir au chargé d'affaires d'une colonie que l'on n'aurait pas considéré, selon toute apparence, avec les attentions de la diplomatie commune. La publicité de ce document a, dit-on, créé sensation dans Londres; et cela s'explique aisément. Il n'arrive pas à un cabinet métropolitain quelconque de traiter sans les égards nécessaires une colonie importante, sans que la dignité blessée ne s'exprime à son tour dans le sens honnête et légitime.

Quelques journaux reprochent à M. Hincks le ton respectueux assurément de cette lettre à Sir Pakington; il serait mieux le dire qu'il eût procédé M. Hincks eût dû tenir. On ne peut agir que d'une manière en bien des cas; mais il n'est aucun mode dont les politiques d'une certaine tournure veulent s'accommoder. Il faut-il peut-être leur passer la censure, et les plaindre de ne vouloir pas apprécier convenablement ce qu'il suffirait de comprendre.

Nous voyons par le Journal de Québec arrivé ce matin, qu'en déclarant n'être pas en faveur de M. Hincks, ni de l'administration dont il fait partie, cette feuille regarde néanmoins comme une insulte faite au Canada, la conduite du ministre des colonies, Sir Pakington, à l'égard de M. Hincks. Le Times de Londres, qui cite le Journal, s'exprime dans le même sens et en des termes énergiquement reprobatifs.

Voici maintenant la lettre de M. Hincks à Sir Pakington:—

Morley's Hotel, Londres, 1er mai 1852.

Monsieur.—Dans l'entrevue dont le comte de Derby a bien voulu nous honorer hier, l'hon. M. Chandler, du Nouveau-Brunswick, et moi, sa seigneurie m'ont entendu que l'examen des divers documents relatifs au railroads de l'Amérique Britannique, et qu'elle nous reverrait après l'arrivée de M. Howe de la Nouvelle-Ecosse. Je laissai sa seigneurie avec confiance, dans l'espoir d'être bientôt informé des intentions du gouvernement de sa Majesté, et, nonobstant de graves inconvénients à en ré-

soudre, je me suis résolu à différer mon départ d'Angleterre jusqu'au 22 courant. Cependant, il doit m'être permis de dire que l'arrivée de M. Howe ne peut avoir aucun effet sur la direction de la route, — seule question que le gouvernement de sa Majesté ait soulevée jusqu'ici. S'il s'agissait d'un arrangement final, la présence de M. Howe serait importante par rapport aux détails du mode de construction à adopter; mais la législation de la Nouvelle-Ecosse ayant passé un acte adoptant la route de la cité de St-Jean, M. Howe ne serait pas en mesure de faire de nouveaux arrangements; et même le fait-il, comme M. Chandler et moi ne pouvons y prendre part, la négociation, à moins qu'elle ne soit basée sur la route de la Vallée de St-Jean, serait une affaire manquée. Je dois remarquer ici que ce n'est pas seulement l'ancien désir, mais encore la ferme espoir des trois provinces, qu'une ligne pratique puisse être trouvée sur la rive gauche du St-Jean, ou plutôt dans les contrées arrosées par les tributaires de ce fleuve: point auquel; pense que le comte de Derby attache une importance majeure. Vous comprendrez, monsieur, que l'espoir, que la présence de M. Howe en Angleterre, au point où en est arrivée la négociation, n'est d'aucune importance quelconque, tandis que, si on se vient à un résultat satisfaisant, ma présence, relativement aux mesures de détail, sera presque indispensablement nécessaire.

Ayant observé par le rapport du Times de ce matin une conférence qui eut lieu hier soir dans la chambre des communes, tenant voir que le gouvernement de sa Majesté n'a pas l'intention d'en venir à une décision sans en donner avis à la chambre, et craignant que l'on ne veuille différer trop longtemps, je crois de mon devoir au nom de la province d'être intéressés sont confis à mes soins d'exposer franchement, en un mot, ce qui est possible, au gouvernement de sa Majesté, qu'il sera tout à fait impossible pour le Canada de prolonger encore une négociation qui lui a déjà causé beaucoup de dépenses et de trouble, et qui a considérablement retardé d'autres arrangements qu'on pourrait faire pour assurer la construction de la section la plus importante d'un grand tronçon de railroads en Canada.

J'ai donc partiellement que le gouvernement de sa Majesté entend bien clairement que j'ai pas été député en Angleterre comme un simple solliciteur de la part du Canada pour obtenir une aide impériale. Le Canada a été invité par le gouvernement impérial à coopérer dans cette œuvre nationale, et je dois pouvoir dire qu'il a généralement et patriotiquement répondu à l'invitation. Or, a malheureusement perdu beaucoup de temps, bien qu'il n'y ait eu faute de la part de la législature, ni de celle du gouvernement canadien; et j'espère en conséquence qu'en faisant ce dernier appel au gouvernement de sa Majesté, on ne l'attribuera pas à l'impudence, mais à la sollicitude à promouvoir les intérêts de mon pays. Il me paraît loin d'être improbable que, pour une raison ou pour une autre, cette négociation doive échouer. S'il en est ainsi, il importe extrêmement au Canada d'en être informé le plus tôt possible. J'ai raison de croire que je puis effectuer sur le champ des arrangements avec des capitalistes éminents, pour construire tous les railroads nécessaires au Canada sur notre seul crédit. Je suis également en état de savoir que la ligne Européenne, depuis Halifax jusqu'à la frontière de M. Howe, peut être construite avec le seul crédit de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick.

Nous ne pouvons laisser perdre l'occasion d'effectuer un objet aussi important pour nous que celui-là, devant ouvrir une voie de communication entre Halifax et la frontière Ouest du Canada. Je suis convaincu que le gouvernement de sa Majesté, s'il ne peut rencontrer nos désirs en nous accordant l'aide spontanément offerte par le gouvernement canadien, regretterait infiniment de nous faire perdre l'occasion d'effectuer d'autres arrangements désirables, et qu'il ne trouvera pas important ni déraisonnable que je sollicite respectueusement une réponse, après avoir été retenu près de sept semaines en Angleterre. Je dois repartir par le steamer du 22 courant, et je ne puis pas effectuer les arrangements qu'il faut prendre, que la négociation avec le gouvernement de sa Majesté réussisse ou non à moins d'une semaine. Je vous prie donc très respectueusement, Monsieur, de me donner une réponse finale le 15 courant, et je puis ajouter, que, si le gouvernement de sa Majesté ne peut, sous faute de temps, ou par la nécessité de consulter le parlement, en venir à une décision dans cette période, je demande qu'il soit entendu que le Canada abandonne cette négociation, et que je croirai de mon devoir d'entreprendre des arrangements qui, s'ils sont ratifiés, comme je pense qu'ils le seront, par le gouvernement et la législature, mettront la province hors d'état de négocier sur la base actuelle. Je crois observer aussi que c'est ma conviction qu'il n'y a qu'un moyen d'assurer la construction de la ligne militaire favorite, et ce moyen, c'est que le gouvernement impérial en fasse seul les frais.

Je ne puis terminer cette lettre sans exprimer mon profond regret de ce que le gouvernement de sa Majesté ait manifesté si peu de confiance en M. Chandler et moi, dans deux des conseils assermentés et confidentiels de la Couronne. J'ai raison de croire qu'en ce moment l'influence étrangère est en jeu pour empêcher l'accomplissement du grand objet national que nous avons en vue. J'ai raison de croire que M. — (1) l'adversaire avoué des colonies, est en communication avec des personnes mues par des motifs de caractère le plus anti-Britannique. Des communications ont été faites au bureau colonial au sujet de ce railroads, contrairement aux vues des gouvernements et des Législatures des trois provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, vues approuvées par les hautes représentations de la Reine dans ces provinces. On ne nous a point fait communication de ces documents dont la teneur seule m'apprend l'existence. Votre position n'a nullement été reconnue par le gouvernement de sa Majesté; et je ne puis qu'exprimer ma conviction qu'un pareil manque de confiance n'a pas été calculé selon les intérêts du service de la Reine.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre très-obéissant serviteur,

FRANCIS HINCKS

Le Très-honorable, Sir J. S. Pakington, Bart. Principal Secrétaire de S. M. pour les colonies.

(1) Ce blanc, dit la Minerve, sera probablement rempli quand les papiers seront mis devant le parlement.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTRÉAL, VENDREDI, 18 JUIN 1852.

PREMIERE PAGE:—Lecture de M. Brownson sur le Catholicisme et le Protêtantisme (Dernière partie).

FEUILLETON:—LE MONTAGNARD OU LES DEUX RÉPUBLIQUES:—1793-1848.—Seconde partie: 1848.—(Suite.)

On nous informe qu'il y aura bénédiction de la première pierre d'un Azile nouveau de la Providence dans la ville de St. Elyacinthe, jeudi prochain, 24 juin, jour de la St Jean-Baptiste. Cette cérémonie suivra immédiatement la célébration d'une grande messe en l'honneur de cette solennité patronale si chère à tous les Canadiens-Français. Le choix d'une telle occasion pour jeter les bases d'une institution de bienfaisance, témoigne d'une pensée intelligente. Ce jour d'une fête populaire inaugurera en effet très à propos, sous les auspices de la religion, un Azile dédié au

—Je le jure, dit Arthur.

—Prends dans ta main ce poignard que l'on vient de placer devant toi, et répète avec moi:

—Si je viole mon serment, si je révèle jamais à qui que ce soit les mystères du tribunal invisible, que je sois voué à l'exécration de tout ce qui porte un cœur patriote, et que maudit soit le seul que je toucherais de mes pieds; maudite la main qui se tendrait vers moi; que je sois puni de la mort des traîtres, que je sois percé de ce poignard, moi, ma femme et mes enfants!

Arthur prit le poignard d'une main ferme et répéta sans tremble cet effroyable mystère.

—Olympia... murmura-t-il, es-tu contente de moi?

—Oui... oui, mon Arthur, dit la femme masquée qui était derrière lui.

—Citoyen, dit le président qui avait dans le timbre de la voix quelque chose de plus sinistre même encore que n'en portaient en elles, les paroles qu'il avait prononcées, la société reçoit tout serment; maintenant tu fais partie de l'association; travaille avec nous à l'affranchissement du peuple. Ton nom sera point et ne doit point être prononcé parui nous. Voici ton numéro d'inscription et celui du groupe dont tu fais partie. 2e groupe, No. 3. Tu dois te pourvoir d'armes et de munitions afin d'être prêt au premier signal. Frères, qui accompagnent le récipiendaire, ôtez le bandeau qui est sur ses yeux.

Arthur, un moment ébloui, resta les yeux

fixes; puis ses regards cherchèrent avec avidité parmi les personnes présentes, laquelle pouvait être Olympia.

Elle avait disparu avant que le bandeau ne fût tombé de ses yeux.

Alors le jeune marquis DeSavernay regarda lentement cette salle d'un aspect sombre et hideux, pendant que celui qui l'avait interrogé lui disait avec une expression de joie satanique:

—Salut, frère, salut!

Arthur, sans se rendre compte de ce qu'il éprouvait, se sentit froid jusqu'au cœur.

C'est que celui qui avait parlé ainsi s'appelaient LaVillière. C'est qu'enfin le démon avait accompli son œuvre; il avait entendu le petit fils du duc DeSavernay prononcer cet exécration serment qui soulevait aux pieds son origine, et reniait le glorieux passé de sa famille; et il avait attaché lui-même aux pieds le boulet de son déshonneur.

L'homme masqué qui était assis devant la table, et n'avait cessé d'écrire, présenta au nouveau frère une feuille de papier.

—Voici, citoyen, lui dit-il, le procès verbal exact de ton interrogatoire et de tes réponses; signe au bas de ton nom, en le faisant précéder de ces mots: "Je le jure."

Sur la table où il posa le papier, il y avait deux poignards en croix.

—Ces deux poignards, dit l'homme masqué en les montrant du doigt, ont frappé à mort deux traîtres.

Arthur ne tourna même pas la tête du côté de celui qui avait parlé; et, poussant négligement de la main les deux poignards, il prit la plume et signa.

—Maintenant, dit l'homme masqué, prends ce masque et cette robe noire que voici; tu peux te retirer pour attendre l'heure de la séance dans un endroit désigné.

Arthur DeSavernay mit le masque sur son visage, pendant qu'un des hommes qui l'accompagnaient et dont la figure était rendue méconnaissable, lui jetait sur les épaules la robe noire, linéaire qui enveloppait le rejeton dégénéré d'une noble famille.

Pour rendre hommage à la vérité, nous devons dire que le tribunal, avec un tact exquis et surtout pour ne pas flatter le mégalomanie, qui eut pu lui échapper dans un moment d'indignation, avait omis dans l'interrogatoire d'Arthur DeSavernay, les passages suivants, qu'il est bon de citer ici comme document.

D. "Ceux qui ont des droits sans en remplir les devoirs, comme sont maintenant les aristocrates, font-ils partie du peuple?"

R. Ils sont pour le corps social ce qu'est un cancer pour le corps humain. La première condition du retour du corps social à un état juste, c'est l'anéantissement de l'aristocratie au moyen d'un pouvoir révolutionnaire sans limites. Haine implacable à l'aristocratie!...

Le tribunal révolutionnaire invisible savait faire plier l'inviolabilité des statuts selon l'exigence des circonstances.

L'interrogatoire de Mathias fut le même que celui d'Arthur. Seulement, comme il n'y attachait aucune pensée importante, cet in-

terrogatoire fut beaucoup plus rapide. Mathias en écoutant Arthur avait appris sa leçon et la répétait sans hésitation.

Dominique resta seul.

Quand un des deux hommes qui l'accompagnaient lui eut dit de se placer devant le tribunal, il sentit la rougeur de la honte monter à ses joues et la langue se glacer dans son palais; il mit ses deux mains sur ses montaches grises, comme s'il eût voulu les empêcher d'entendre les paroles infâmes qui allaient lui être adressées. Alors revint à la pensée du vieux soldat la scène terrible qui s'était passée entre lui et Lipardeau, les menaces impossibles de cet homme, et ce poignard inexorable qui pouvait atteindre jusqu'au cœur de sa fille chérie.

Pendant le court moment de silence qui se passa entre la sortie de Mathias et son interrogatoire, Dominique sentit son cœur bondir et crier en lui, et il fut sur le point d'arracher son bandeau, et de dire à ceux qui allaient l'interroger:

—Je ne ferai pas cet épouvantable serment!

Mais aussitôt, il revoit devant ses yeux le fatal papier, au bas duquel était sa signature, et il lui semblait entendre encore retentir à ses oreilles les paroles que le major lui avait laissées pour adieu.

—Vous colonnes Dominique, jamais il ne reniera ce qu'il a signé; fut-ce son arrêt de mort. Il sait que l'on n'a qu'une parole et qu'une foi.

Tous ces spectres sanglants ou hideux du

passé et de l'avenir se dressèrent devant lui en une seconde et firent rebouler le long de son corps des mains prêtes à arracher son bandeau.

Oh! murmurait-il en lui-même, de cette voix désespérée qui a un écho jusque dans les fibres les plus intimes de notre cœur, quelle odieuse machination! Fasse le Ciel que je ne le rencontre jamais, major Lipardeau!

—Et désormais, décida-t-il tout pour épargner son enfant, il se plaça devant le tribunal la tête haute et ferme.

—Citoyen, dit un des membres du tribunal qui avait remplacé le président pour le troisième interrogatoire, nous avons devant les yeux un papier au bas duquel est la signature; le tribunal croit devoir l'en donner lecture.

Dominique avait la conviction que l'homme qui avait si lâchement abusé de lui était là; aussi, imposant silence à la tempête de son cœur, il écouta, cherchant à défaut des yeux, à le reconnaître par la voix.

Celui qui avait commencé l'interrogatoire prit le papier et lut:

—"Je soussigné m'enrôle volontairement dans la société des frères et amis de l'Alphabet Révolutionnaire pour frapper le tyran et foudroyer nos lâches oppresseurs; je jure d'être prêt à combattre jusqu'à la mort, au premier signal, et de quitter pour cela femme et enfants."

(A continuer.)

terrogatoire fut beaucoup plus rapide. Mathias en écoutant Arthur avait appris sa leçon et la répétait sans hésitation.

Dominique resta seul.

Quand un des deux hommes qui l'accompagnaient lui eut dit de se placer devant le tribunal, il sentit la rougeur de la honte monter à ses joues et la langue se glacer dans son palais; il mit ses deux mains sur ses montaches grises, comme s'il eût voulu les empêcher d'entendre les paroles infâmes qui allaient lui être adressées. Alors revint à la pensée du vieux soldat la scène terrible qui s'était passée entre lui et Lipardeau, les menaces impossibles de cet homme, et ce poignard inexorable qui pouvait atteindre jusqu'au cœur de sa fille chérie.

Pendant le court moment de silence qui se passa entre la sortie de Mathias et son interrogatoire, Dominique sentit son cœur bondir et crier en lui, et il fut sur le point d'arracher son bandeau, et de dire à ceux qui allaient l'interroger:

—Je ne ferai pas cet épouvantable serment!

Mais aussitôt, il revoit devant ses yeux le fatal papier, au bas duquel était sa signature, et il lui semblait entendre encore retentir à ses oreilles les paroles que le major lui avait laissées pour adieu.

—Vous colonnes Dominique, jamais il ne reniera ce qu'il a signé; fut-ce son arrêt de mort. Il sait que l'on n'a qu'une parole et qu'une foi.

Tous ces spectres sanglants ou hideux du